



RELEVÉ DE DÉCISIONS

Table ronde

« BTP et commande publique »

Résidence Départementale 2 juillet 2026

Réunis à l'initiative des Présidents du Conseil départemental et du Conseil régional, les représentants de l'État, de la DRFIP, des établissements publics de coopération intercommunale et des communes, des maîtres d'ouvrage publics, des organisations professionnelles et des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ont débattu des difficultés rencontrées par ces dernières et des solutions pouvant y être apportées.

Considérants

Les participants actent :

- Les difficultés structurelles colossales auxquelles sont confrontées les entreprises du BTP de la Guadeloupe
- La nécessité de renforcer et de fluidifier les échanges entre les entreprises du secteur du BTP et les collectivités ;
- La nécessité de contribuer à limiter les fortes tensions de trésorerie supportées par les entreprises du BTP ;
- La nécessité d'améliorer les conditions d'accès à la commande publique, notamment par la formation et le sourcing.

Décisions

1. **Création d'un groupe de travail permanent « commande publique BTP »** chargé de faire des propositions opérationnelles sur l'ensemble des propositions formulées au cours de la table ronde en vue d'une présentation en CTAP dans les 20 jours du mois de juillet ;
2. **Préfinancement et sécurisation des paiements.** Initier la constitution d'un pool bancaire (Banque des Territoires, Banque Postale, ...) pour étudier les possibilités de préfinancement et de sécurisation des financements des opérations de travaux (subventions des EPCI, du

Conseil départemental et du Conseil régional, des Fonds Européens, du FCTVA) au bénéfice des entreprises attributaires de marchés publics ;

3. **Charte de la commande publique et prise en compte des créances détenues sur des donneurs d'ordre publics.** Élaborer une charte de la commande publique incluant notamment un dispositif de prise en compte des créances récentes détenues par les entreprises locales sur les donneurs d'ordre publics/ mise en place de mandatements d'office/ paiement des intérêts moratoires;
4. Initier une séance de travail spécifique avec l'ensemble des communes et EPCI, ainsi que l'association des maires, pour analyser au cas par cas, et de manière spécifique, par donneur d'ordre public, les modalités de **réduction des délais de paiement** et limiter les tensions de trésorerie supportées uniquement par les entreprises ; analyser également les modalités d'octroi d'avances de démarrage aux entreprises attributaires de marchés publics
5. **Plateforme de visibilité de la commande publique.** Créer une plateforme permettant aux acteurs publics d'afficher leurs perspectives et intentions en termes de commande publique pour les deux années à venir, en amont de la publication des marchés. Elle permettra d'annoncer les projets avant leur lancement, de présenter les calendriers prévisionnels, d'informer sur les montants estimatifs, d'identifier les modalités de consultation envisagées, de favoriser l'anticipation des entreprises, d'encourager les groupements d'entreprises ;
6. **Rendez-vous annuel de la commande publique.** Instituer une rencontre annuelle entre les entreprises, d'une part, et les institutions, donneurs d'ordre et collectivités publics, d'autre part, afin de faciliter le sourcing et de renforcer la lisibilité de la commande publique sur le territoire ;
7. **Groupe de travail « dérogations ».** Créer un groupe de travail dédié à l'étude des dérogations réglementaires et législatives nécessaires pour faciliter l'accès des entreprises locales à la commande publique ;
8. **Le front commun sur le dossier de l'eau constitué à l'issue du 20ème congrès des élus du 24 juin 2026, entre le Président du Conseil départemental, le Président du Conseil régional, les parlementaires, le président de l'association des maires, s'engage à s'emparer de la question des conditions d'accès des entreprises à la commande publique** dans le cadre des rencontres qui seront organisées au plus haut niveau de l'Etat dans les prochaines semaines.

Fait au Gosier le 2 juillet 2026